

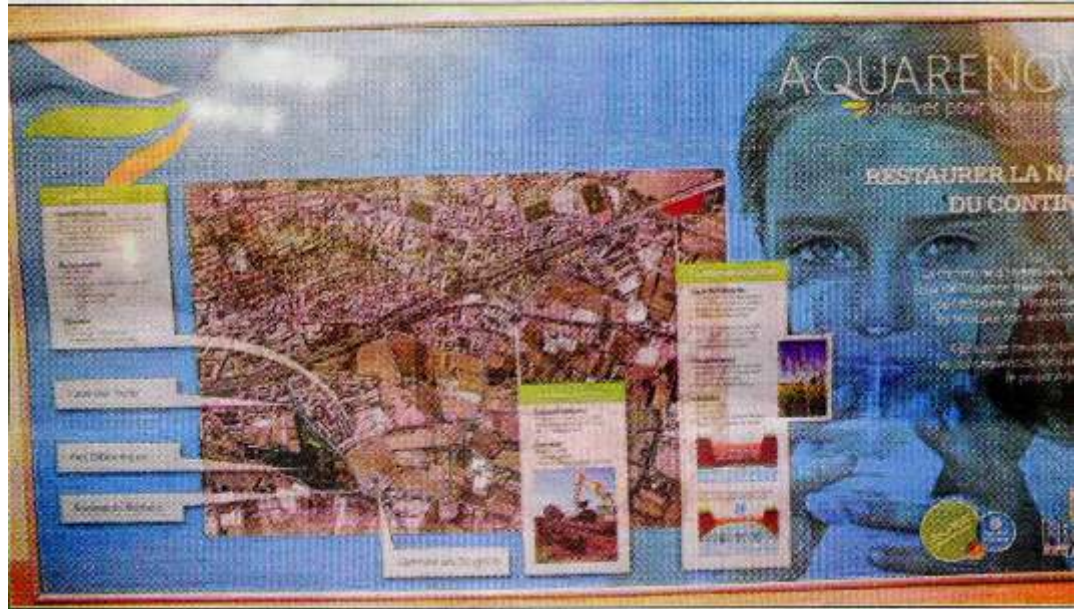
Projet Aqua Renova : des « pour » et des « contre » argumentés

L'enquête publique sur le projet Aqua Renova, consistant à réalimenter la nappe phréatique du Gapeau afin de repousser le biseau salé, s'est terminée cette semaine. Plusieurs contributeurs ont communiqué leurs réflexions sur ce projet.

Les réserves d'Agir pour Hyères

Brigitte Del Perugia, responsable de l'environnement de la liste Agir pour Hyères (conduite par W. Seemuller) se fait l'écho de « contributions citoyennes, associatives et politiques (qui) ont été diverses et (qui) convergent pour exprimer des réserves. Sur ce projet tel qu'il est présenté : inquiétudes sur la qualité de l'eau prélevée du Roubaud qui serait susceptible de polluer la nappe, impasse faite sur l'élévation du niveau de la mer qui pourrait rendre ce projet caduc à moyen terme, absence de considération du Contrat de Baie des Îles d'Or en cours d'élaboration dont l'objet est de préserver la qualité des eaux du bassin-versant du Gapeau. »

Elle regrette « Qu'un tel sujet sensible et complexe n'ait pas fait l'objet d'une information citoyenne, de même que nous nous étonnons de l'absence des avis des services de l'État dans le dossier présenté. La problématique de l'eau touche à la santé publique, elle mérite une réflexion globale, associant l'aspect quantitatif (la pérennisation de notre ressource) et qualitatif (la ville d'Hyères est classée en zone vulnérable aux nitrates). C'est un enjeu majeur et prioritaire du développement durable. »



L'enquête publique a livré des avis mitigés sur le projet Aqua Renova.

(Photo Patrick Beaudet)

Président de l'Association Syndicale Intercommunale des Arrosants du Can Jean-Natte (ASILAC Jean Natte), de la Fédération Hydraulique du Var (FH83), de la commission « quantitative » et vice-président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Gapeau, Franck Chauvet se montre également critique vis-à-vis de ce projet.

Le « oui mais » argumenté de Franck Chauvet

« Si le but est réellement la lutte contre le biseau salé, que cette réalimentation reste loin des puits d'alimentation en eau potable avec des pressions de réalimentation atmosphériques, je ne peux qu'être favorable » affirme-t-il. « A condition toutefois que les questions évoquées

(auprès du commissaire enquêteur) reçoivent leurs réponses ».

Il s'étonne d'abord « que le projet n'ait pas été porté à la connaissance de la CLE Gapeau, d'autant que les dernières études hydrogéologiques sur les volumes préalables de la nappe (EVP) pour l'alimentation en eau potable (AEP), pourraient valider ou invalider l'efficacité de ce projet ».

Il rappelle ensuite que le Roubaud est essentiellement alimenté par le canal Jean-Natte et que s'il « ne correspond pas à la définition du cours d'eau », on ne peut pas pour autant puiser totalement l'eau qui y transite car « la biodiversité générée par ce système est remarquable en tout point notamment au niveau de la montaison des anguilles ». Il relève ensuite plusieurs points juridiques, concernant

notamment les droits de l'ASILAC. « Nous sommes très étonnés de ne pas avoir collaboré à ce projet et nous veillerons à ce que nos droits soient maintenus ».

Il note encore « Une très grande imprécision sur les dates d'ouverture des bannes, sur la régulation des eaux ainsi que sur le déclaratif administratif qui nous mettra tous en défaut faute de concertation ».

Il estime enfin que « l'entrée inexorable du coin salé ne peut être envisagée localement et sur une si petite échelle (...). Pour ma part, j'acterai plutôt sur une politique globale liée à l'agriculture de proximité et à l'irrigation gravitaire grand pourvoyeur d'eau pour les nappes. Les modèles sur La Crau (Bouches-du-Rhône) ont prouvé leur efficacité. »

C.M.